

## Fiche de primo-inscription pour les licences adultes

2023-2024

### Club d'Initiation à l'Escalade de LETRA



A retourner par mail à l'adresse [ciel@escalade-letra.com](mailto:ciel@escalade-letra.com)

Ou à remettre à un responsable du club le jour des portes ouvertes (**samedi 09/09/2023**).

La fiche d'inscription doit être accompagnée du montant correspondant à vos choix et du certificat médical ou de l'attestation de santé.

**Tout dossier incomplet ne permettra pas d'établir la licence et de pratiquer dans le club.**

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

NOM DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_ LIEU DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_ SEXE : \_\_\_\_\_ NATIONALITÉ : \_\_\_\_\_

ADRESSE :  
\_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_ TÉL : \_\_\_\_\_

Pour recevoir votre attestation de licence 2023-2024 et vos codes de connexion à l'espace licencié, vous devez obligatoirement fournir une adresse électronique (écrire lisiblement) - adresse électronique : \_\_\_\_\_

Et/ou un numéro de téléphone portable : \_\_\_\_\_

➤ **Informations de santé :**

Je certifie fournir un certificat médical de non-contre-indication aux sports statutaires de la fédération, ou une attestation de santé, et avoir pris connaissance des précautions et restrictions éventuelles des pratiques.

- **Pour une licence « loisir »**, l'adhérent répond à un questionnaire de santé. S'il répond « oui » à au moins une question, il doit fournir un certificat médical. Dans le cas contraire, il remplit l'attestation de santé.
- **Pour une licence « compétition »**, l'adhérent qui souscrit pour la première fois une licence doit fournir un certificat médical mentionnant la pratique « en compétition » de la discipline concernée.

➤ **Certificat médical fourni (si concerné)**

Certificat médical : loisir  compétition

Personne à prévenir en cas d'urgence : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Recevoir gratuitement la newsletter Direct'Infos : oui  non

Recevoir gratuitement la revue Grande Voix : oui  non

**Signature de l'adhérent :**

	Formule choisie	ADULTE			FAMILLE <sup>1</sup>			Total
A	Cotisation club pratiquant incluant licence FFME + garanties RC et cotisation comité territorial + ligue	☐ 137 €			☐ 107 €			A =
B	Augmentation des garanties d'assurance (facultatif)	☐ Base 8€	☐ Base + 11€	☐ Base ++ 18€	☐ Base 8€	☐ Base + 11€	☐ Base ++ 18€	B =
C	Options au choix (facultatif)	☐ Ski de piste 5 €	☐ VTT 30 €	☐ Trail 10 €	☐ Slackline / Highline 5 €		C =	
D	Indemnités journalières optionnelles (facultatif)	☐ IJ 1 18 €	☐ IJ 2 30 €	☐ IJ 3 35 €		D =		
<b>TOTAL GENERAL (A+B+C+D)</b>								

<sup>1</sup> Licence famille = À partir de la troisième personne d'une même famille ou résidant à la même adresse.

Pour plus de renseignements sur les garanties d'assurance, merci de consulter la notice d'information sur le site de la ffme à l'adresse <https://www.ffme.fr/ffme/licence/assurances/>

Je soussigné(e),  Madame  Monsieur \_\_\_\_\_

autorise le club :

- à prendre toute disposition utile en cas d'accident,
- à prendre des images sur lesquelles je pourrais figurer, dans le cadre des activités organisées par le club et à les utiliser pour sa communication interne et externe auprès de ses partenaires et des médias.

Je certifie avoir pris connaissance des dispositions ci-dessus.

À \_\_\_\_\_, le \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Signature :

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50  
F. +33 (0)1 40 18 75 59

[www.ffme.fr](http://www.ffme.fr)

## LICENCIÉ MINEUR

### Loisir & compétition\*

Nouvelle licence & renouvellement de licence

CERFA

Si une réponse positive à au moins une question

Si réponse négative à toutes les questions

Certificat médical à téléverser sur myFFME

Attestation de santé à valider sur myFFME

Licence valide

Licence valide

## LICENCIÉ MAJEUR

### Loisir\*

Nouvelle licence & renouvellement de licence

Questionnaire spécifique à la FFME

Si une réponse positive à au moins une question

Si réponse négative à toutes les questions

Certificat médical à téléverser sur myFFME

Attestation de santé à valider sur myFFME

Licence valide

Licence valide

### Compétition\*

Nouvelle licence

Renouvellement de licence\*\*

Certificat médical à téléverser sur myFFME

Questionnaire spécifique à la FFME

Licence valide

Si une réponse positive à au moins une question

Si réponse négative à toutes les questions

Certificat médical à téléverser sur myFFME

Attestation de santé à valider sur myFFME

Licence valide

Licence valide



\*La pratique de l'alpinisme exige un certificat médical tous les ans

\*\*Un certificat médical doit être fourni tous les trois ans

## Questionnaire de santé Adulte « QS-SPORT »

Ce questionnaire de santé est destiné aux personnes majeures. Il permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour obtenir ou renouveler votre licence sportive compétition au sein de la Fédération Française de la montagne et de l'escalade selon les règles énoncées dans le règlement médical.

Durant les 12 derniers mois	OUI	NON
Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc..) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prenez-vous un traitement anticoagulant (Xarelto <sup>®</sup> , Coumadine <sup>®</sup> , Eliquis <sup>®</sup> , Préviscan <sup>®</sup> ...) ou un traitement antiagrégant plaquettaire (Aspirine protect <sup>®</sup> , Kardegic <sup>®</sup> , Plavix...) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etes-vous épileptique ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

### Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

[www.ffme.fr](http://www.ffme.fr)

## CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE

Je soussigné, Docteur .....

Certifie avoir examiné : NOM ..... Prénom .....

Né(é) le : .....

Après examen, atteste que l'intéressé(e) ne présente pas à ce jour de contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives de la FFME, escalade et sports de montagne.

ESCALADE     autorisée     contre-indiquée  
 loisir     compétition

Date :

Cachet du médecin :

Signature :

### **A compléter par le(a) licencié(e)**

En cas de contre-indication pour l'une des activités, je certifie avoir pris connaissance et tenir compte des précautions et restrictions éventuelles des pratiques.

Date :

Signature :

#### **RAPPEL :**

Le certificat médical est une obligation légale conformément aux articles L231-2 et L231-3 du Code du sport.

Le certificat médical permet d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport mentionné, s'il y a lieu, la ou les disciplines dont la pratique est contre-indiquée. Il peut, à la demande du licencié, ne porter que sur une discipline ou un ensemble de disciplines connexes.

La production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'activité des sports statutaires est exigée lors de la première délivrance de licence et pour la pratique de l'alpinisme. Le renouvellement d'une licence pour les sports FFME à l'exception de l'alpinisme est subordonné à la production d'un certificat médical tous les trois ans. Lorsqu'un certificat médical n'est pas exigé pour le renouvellement de la licence, le sportif renseigne un questionnaire de santé et atteste auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, il est tenu de produire un nouveau certificat médical attestant de l'absence de contre-indication pour obtenir le renouvellement de la licence.



# Règlement intérieur

DU CLUB D'INITIATION A L'ESCALADE DE LETRA (CIEL)

## I Composition du club

### ❖ Le Bureau

- Le bureau est constitué d'un président + vice  
d'une secrétaire + vice  
d'une trésorière + vice.
- Les membres du bureau sont bénévoles.
- Tout adhérent peut présenter sa candidature.

### ❖ Les adhérents

- Le fait de remplir les conditions d'inscription donne le titre d'adhérent et s'engage à respecter le règlement.
- L'adhérent peut participer à toutes les activités du club.
- L'adhésion est considérée comme acquise lorsque le dossier d'inscription est complet.
- Le dossier d'inscription est composé de :
  - Bulletin d'inscription
  - Certificat médical
  - Autorisation de prise de vue
  - Licence FFME
  - Cotisation

## II Assemblée Générale

- L'assemblée générale sera tenue au moins une fois par an.
- Les adhérents sont convoqués par courrier et information sur le site internet.
- Les votes ont lieu à main levée à la majorité des présents.
- Un adhérent ne pouvant assister à l'assemblée générale pourra donner son pouvoir en désignant un représentant.

## III Inscription - Cotisation

- Les inscriptions se font par courrier pour les anciens adhérents et au forum des associations pour les nouveaux.
- L'inscription est valable pour une saison, du forum des associations jusqu'à fin juin. Toutefois, toute personne n'ayant pas rempli les conditions d'inscription se verra interdite l'accès au mur.
- Le montant de la cotisation est défini par les membres du bureau et approuvée en assemblée Générale.
- La cotisation versée est définitivement acquise dans son intégralité, même en cas de démission et d'annulation d'inscription d'un membre en cours d'année.

## **III Activité escalade**

**Les horaires des cours affichés à la salle sont à respecter rigoureusement et comprennent un échauffement obligatoire.**

### ❖ Au mur de la halle des sports de Létra :

- L'accès au mur est réservé aux membres du club.
- Le règlement intérieur de la halle des sports doit être respecté.
- Le respect des règles de sécurité données par l'encadrant est obligatoire ainsi que le matériel mis à disposition des adhérents.
- L'encordement avec nœud de huit est obligatoire.
- L'escalade sans encordement (solo) est interdite.
- L'utilisation des vestiaires est obligatoire, vos affaires personnelles sont sous votre entière responsabilité.
- Le petit mur est strictement interdit aux enfants non adhérents au club.
- Les parents doivent impérativement s'assurer qu'il y a bien un encadrant dans la salle avant de laisser son enfant.
- Après chaque cours, les parents doivent récupérer leurs enfants dans la salle.

### ❖ Sorties :

- Si le nombre de 4 participants n'est pas atteint et en fonction des conditions météorologiques la sortie se verra annulée.
- Un nombre maximum de participant peut-être fixé en fonction du nombre d'accompagnateurs ou d'encadrants.
- Les frais de transport de l'organisateur de la sortie peuvent être remboursés.

## **IV Exclusion / Démission**

- Le non-respect du règlement intérieur pourra entraîner des sanctions allant jusqu'à l'exclusion.
- Toute action de nature à porter préjudice, directement ou indirectement, aux activités de l'association ou à sa réputation.

## **V Modification du règlement intérieur**

- Le présent règlement intérieur pourra être modifié par les membres du bureau lors d'une assemblée ordinaire ou extraordinaire à la majorité des membres du bureau.

Date 30 juin 2015

Le bureau